

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du dimanche 15 mars 2015 à 14h00

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents : M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY.

Excusés : MM. Laurent BADONE (procuration Christophe FOURNIER), Didier POULAT (procuration Jean-Pierre Bétend), Mme Emilie JALLE-DUPONT (procuration Patricia PASSERAT), Jacqueline LODS (procuration Gilbert COLLINI)

Absente : Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD

CITOYENS D'HONNEUR :

Excusée : Sylviane PASSERAT

Présents : Mme Fabrice MORAT, Mme DIOT Brigitte

Mme Patricia PASSERAT, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Les personnes tirées au sort sont : Mesdames Delphine DRILLEAUD, Anne-Marie MAILLARD, Marine LACHENAL, Nadine PELLISSIER et Messieurs Denis SCAPS, Hubert Passerat, BALLANFAT Thierry.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal : 13 voix POUR, 1 abstention.

2) FINALISATION ECHANGE PARCELLE SCI LES PLAINS

La SCI des Plains a accepté de céder à la commune, pour la somme de 1€, les parcelles A1327 et A1331 dans le cadre de la création d'une liaison douce le long du Borne.

En échange, Monsieur le Maire propose de céder à la SCI Les Plains la parcelle A1333, d'une contenance de 19ca au prix de 1€.

Vote à l'unanimité

3) COMMUNE NOUVELLE

M. le maire explique que dans le cadre de la réforme territoriale, notre commune va subir une baisse d'environ 10% de dotations d' l'Etat (DGF) par année et pendant 3 ans. Cependant en cas de création de commune nouvelle (avant le 1^{er} janvier 2016), il n'y aura pas de baisse de la DGF et que celle-ci serait augmentée de 5%. Au sein de la CCVT, plusieurs réflexions sont à l'étude pour la création de communes nouvelles. Les communes d'Entremont, Grand Bornand, Saint-Jean-de-Sixt, La Clusaz et Manigod souhaitent mener une réflexion pour connaître l'impact financier sur la création d'une commune nouvelle et d'une nouvelle communauté de communes du haut de la vallée.

Une étude va être lancée pour un montant d'environ 1700€ pour la commune d'Entremont.

Le conseil municipal après avoir délibéré procède au vote : **13 Pour, 1 Abstention,**

4) AGENDA 21 : POURSUITE DE LA DEMARCHE

La commune a adhéré e, 2006 à l'association « Notre Village Terre d'Avenir » qui l'a aidée dans la mise en place de son Agenda 21.

Un 1^{er} programme d'actions a été élaboré par un comité de pilotage qui a permis à Entremont d'obtenir le label « Notre Village Terre d'Avenir » pour 3 ans. Un 2nd programme a vu le jour en 2010 (label de 2010 à 2013). A ce jour, après l'audit effectué en mars 2014, et le rapport rendu par la chargée de mission de

l'association en février 2015, nous devons nous déterminer pour la poursuite de cette action « Agenda 21 » avec la mise en place d'un 3^{ème} programme.

Toute une procédure doit être mise en place ; comité de pilotage, élaboration de fiches qui sont ensuite analysées, corrigées et présentées à un jury pour validation.

Coût : 0.60cts / habitant : 372 €/an +2500 € pour 3 ans (corrections des fiches, réalisation d'un diagnostic de territoire, présentation au jury)

Vote pour la poursuite de la démarche : 2 pour, 12 contre

5) CONVENTION DELOCHE

Une Convention d'occupation précaire avec la société Deloche a été finalisée par Anne-Sophie Pessay, entre la commune et la SARL André Deloche et Fils. Elle concerne une partie de la parcelle B 690 située au Cretaloup, d'une surface de 1200m² que l'entreprise louera pour le stockage et le concassage de ses gravats afin de supprimer l'impact paysager et visuel défavorable du dépôt actuel près de son entrepôt.

Cette convention, révisable chaque année, commencera à compter du 1er avril 2015.

La location est fixée à 3000€ annuels.

12 Pour / 1 abstention / 1 contre

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention : 13 pour et 1 contre

6) URBANISME : CONTRAT PLURIS

Le cabinet Pluris est celui qui a réalisé le 2^{ème} PLU qui n'a pas été validé par les services de l'Etat, la CDCEA et le commissaire enquêteur.

Pour relancer la procédure, le cabinet a proposé un avenant de 7900€HT (à cela devra être rajouté les annexes sanitaires, le plan de zonage)

La commune a fait remarquer à Pluris que juridiquement, il n'était pas possible de signer un avenant de ce montant, qui pourrait remettre en question l'obtention du marché initial. Le cabinet reconnaît cet état de fait et donne son accord pour la résiliation du marché.

2 conseillers municipaux voulaient continuer avec le cabinet PLURIS

Suite à la réunion avec M. Vachon, les élus souhaitent reprendre le PLU à partir du PADD, afin de s'approprier le projet.

Vote : 12 pour, 2 contre.

7) TRAVAUX : DENEIGEMENT, ENFOUISSEMENT RD12, SM3A

- **Déneigement** : Un contrat de 100h pour un coût de 9600€ HT a été établi avant la période hivernale avec l'entreprise Crocket Service Environnement représentée en la personne de David Dupont.

Réalisation de la prestation : du 01 décembre 2014 au 31 mars 2015.

A ce jour son intervention sur la commune s'évalue à 126 heures.

Au-delà de la 100^{ème} heure, le coût horaire est de 96€HT.

Une liste de personne, pour une vigilance particulière, a été dressée (personnes âgées, malades, femmes enceintes)

- **Enfouissement de la ligne souterraine à 63000 volts** entre Saint Jean de Sixt et Saint Pierre en Faucigny.
Coût des travaux à charge de la commune : Néant
La commune va profiter de ces travaux pour procéder à l'enfouissement des réseaux BT (Basse Tension) électriques, Eclairage Public et France Télécom.

1) Pour électricité : mise en souterrain prise totalement en charge par la RET.

2) France Telecom : Coût global estimé : 85 000€ (80% payable en 2016, 20% en 2017)

3) Eclairage Public : Coût global estimé : 72000€ (70% à la charge de commune, subvention accordée 30%) soit 80 % payable sur budget 2016 et 20% sur le budget 2017.

- **Renforcement électrique** : Les Granges Neuves (1^{ère} partie) avec enfouissement réseau FT-EP-Electricité.

Coût global estimé à charge pour la commune :

- Electricité : 19000€
- France Télécom : 46100€
- Eclairage Public : 24 000€

Payable à 80% sur le budget 2016 et 20% sur 2017.

Vote pour les travaux : 13 pour 1 abstention.

- **Le SM3A** est compétent pour l'entretien des berges du Borne. Les travaux d'élagage autour du pont du chef Lieu, pour améliorer le visuel sur l'abbaye, seront budgétés et réalisés au printemps.

En ce qui concerne la décharge du Moulin, une étude diagnostique va être réalisée à partir d'avril-mai et durera 9 mois. Elle a pour but de caractériser et quantifier le niveau de risque de contamination ou de pollution des sols, des sédiments, des eaux souterraines. Elle devra chiffrer les conditions de remise en état du site. Elle est budgétisée pour 2015 à hauteur de 18 000€. Cette étude fait suite à une mise en demeure de la police des eaux. La participation financière de la commune aux travaux sur le Borne pour l'année 2015 s'élève à 2788 € + la cotisation de 200€ (participation au prorata du linéaire et de la richesse de la commune par rapport aux autres communes du SIAB).

8) DENOMINATION DES VOIES

Suite à la dénomination des rues en 2012, des ajouts et modifications de nom de voies ont été effectuées au moment de l'adressage.

Il convient donc de faire des modifications sur la délibération initiale.

Modifications

Chemin des Courtilliers (à la place de « Courtillières »)

Chemin des Auges (à la place de « route des Auges »)

Chemin de Malatrait (à la place de « du Malatrait »)

Impasse Forestière (à la place de « Chemin de Près Là-bas »)

Ajouts

Route de la Ville, Chemin de Landefrasse, Chemin du Pré aux Dônes, Place de l'Abbaye, Place des Oisillons.

Annulation : route de l'épinette

Vote à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte les modifications apportées à la dénomination des voies d'Entremont.

9) TRAVAUX ONF

La commission agriculture et forêt s'est réunie et **propose** :

- **de donner un accord** pour les travaux suivant :

Travaux sylvicoles : 2150 € HT (plantations du Croptauloup)

- **ne pas réaliser** : les travaux de maintenance : entretien du périmètre à côté de la place de dépôt.

Les travaux d'infrastructure : élagage sur un sentier au dessus des Charbonnières.

- **d'évaluer les travaux** à réaliser après la fonte des neiges pour l'ouverture du chemin des Auges (devis de 2800€)

Un devis est également demandé pour la protection du captage de Norcière.

10) QUESTIONS DIVERSES (ELECTIONS DEPARTEMENTALES, GLISSE EN CŒUR)

Schéma directeur de la randonnée : le conseil municipal donne son accord pour le transfert de la compétence « VTT et équestre » à la CCVT. (Le seul sentier VTT sur la commune est celui des Auges)

Elections électorales : un planning de permanence est passé pour le jour des élections.

Glisse en Cœur : La commune finance déjà l'inscription pour une équipe de jeunes d'Entremont « Les Fanfoués d'Entremont » soit 800€.

Une autre équipe « à la one again » a été créée sur la commune.

Une participation de 50€ leur a été attribuée. **Vote** : 3 contre, 2 abstentions, 9 pour.

Alpage des Auges : Une subvention de 54 000€ a été attribuée par le Conseil Général pour l'alimentation en eau de l'alpage des Auges. En ce qui concerne les subventions de la Région et de l'Europe, nous aurons une réponse à l'automne.

Le Maire informe que 100€ d'avance sur subvention sera donné à la SAB pour leur salon Montagnard d'avril.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 14 avril pour le vote du budget.

La séance est levée à 16h30.

A Entremont, le 21 mars 2015

Le Maire,

Christophe FOURNIER